

MANDAT ERDF

**AUTORISATION DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES POUR LE
RACCORDEMENT D'UN OU PLUSIEURS SITES AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. ou Mme (nom, prénom) (1).....

Domiciliée à

Ou

La Société (dénomination et forme sociale, adresse du siège, n° RECS, capital social, qualité)2

Représentée par M. ou Mme (Titre/Fonction) (2)

Dûment habilité(e) à cet effet,

Ou

La Collectivité Locale

Représentée par M. ou Mme (Titre/Fonction) (2)

Dûment habilité(e) à cet effet,

Autorise **P.E.R - PLATEFORME ENERGIES RENOUVELABLES - 67 Av. de la République - 38170 SEYSSINET-PARISSET -**

Tel. 04 76 21 15 15 à effectuer, en mon nom et pour mon compte, les démarches suivantes :

- 1) Transmettre ma demande de raccordement du ou des sites, dont la désignation figure ci-après, à ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité concerné,
- 2) et à disposer auprès d'ERDF, des informations relatives à l'avancement de ladite demande.

En considération de la présente autorisation, Plateforme Energies Renouvelables pourra notamment demander auprès des services compétents d'ERDF, la communication de toute information confidentielle me concernant, au sens du décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations relatives à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites désignés ci-dessous, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du ou des sites dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :

Code postal Commune :

Nature des opérations : **Logement individuels ou groupés, locaux commerciaux ou professionnels** (2)

La présente autorisation prend effet à la date de sa signature. Elle est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin lors de la mise à disposition par ERDF des ouvrages de raccordement de ces sites.

Plateforme Energies Renouvelables ne peut être tenu pour responsable des délais des réponses faites par ERDF ni des délais de réalisation des travaux de raccordement qui sont de la stricte compétence d'ERDF.

Fait à le

LE MANDANT

(signature précédée des mentions manuscrites

Lu et approuvé, bon pour mandat)

LE MANDATAIRE

lu et approuvé, mandat accepté

(1) cocher la case correspondante

(2) rayer les mentions inutiles

